

Isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante



Primes économies d'énergie pour **la mise en place d'une isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante** pour les bâtiments (locaux secteurs tertiaire et industriel).

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par email à l'adresse suivante : sei-reunion-mde-b2b@edf.fr

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industrie au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie	Bailleurs sociaux
Isolation des combles ou de la toiture ou installation d'une toiture performante			
Mise en place d'une isolation thermique en combles perdus, en rampant de toiture ou en toiture terrasse dans des locaux neufs ou existants	20 euros /m ² d'isolant posé	20 euros /m ² d'isolant posé	20 euros /m ² d'isolant posé
Mise en place d'une isolation des combles, sans réalisation de travaux complémentaires	Pas de prime	Pas de prime	15 euros /m ² d'isolant posé
Réduction des apports solaires par la toiture	20 euros /m ² d'isolant posé	Pas de prime	30 euros /m ² de toiture posée
Isolation des murs			
Mise en place d'une isolation des murs (bâtiment > à 600 m d'altitude) dans des locaux neufs ou existants	15 euros / m ² d'isolant posé	10 euros / m ² d'isolant posé	22 euros / m ² d'isolant posé